

MOBILISONS-NOUS CONTRE LE PILLAGE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE !



Face aux destructions inconscientes ou délibérées que subit notre patrimoine au quotidien, une association de lutte contre le pillage archéologique et historique vient d'être créée.

Depuis l'aube des civilisations, le patrimoine culturel de l'humanité est dégradé, détruit ou spolié, soit pour effacer les traces de civilisations soumises, soit pour nourrir la curiosité de collectionneurs insoucieux. Dans tous les cas, le pillage est un acte qui va à l'encontre de la diffusion du savoir en privant les sociétés de leur mémoire collective.

Si le pillage a toujours existé, force est de constater qu'il s'est considérablement développé ces dernières décennies avec l'apparition sur le marché des détecteurs de métaux. Aujourd'hui, malgré une législation claire (toute recherche est soumise à autorisation), les sites protohistoriques, antiques et médiévaux sont sérieusement menacés. Beaucoup ont déjà été littéralement vidés de leur contenu métallurgique. Pire encore, les monnaies, objets de parure, statuettes, armes ou autres vestiges illégalement découverts, alimentent un important trafic international de biens culturels.

En Europe, plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs de détecteurs de métaux (entre 40 000 et 70 000 adeptes de la détection en France selon les estimations) pillent notre patrimoine archéologique ! Piller est pour eux synonyme de loisir, bien souvent pour enrichir leurs propres collections personnelles ou par goût du lucre en revendant leurs trouvailles. En France, on a abandonné le terme de « chasse aux trésors » au profit de celui de « détection de loisir », activité contournant la législation actuelle, car prétendument pratiquée sans motivation de « recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie » (article L.542-1 du Code du Patrimoine). Or des millions d'objets archéologiques non déclarés et dépourvus de documentation finissent dans des collections particulières et sont ainsi définitivement perdus pour science !

Le pillage au détecteur affecte profondément notre patrimoine, et la communauté archéologique assiste, presque impuissante, à ce qui est assimilable à une catastrophe culturelle. Paradoxalement certains prospecteurs sont de véritables passionnés d'histoire. Ils pratiquent en toute méconnaissance une archéologie clandestine alors même qu'ils pourraient œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine au sein d'une structure reconnue. Il est grand temps de réagir !

L'association HAPPAH se donne comme mission première de mettre un frein à cette dangereuse « chasse aux trésors ». Le pillage du patrimoine culturel n'est pas un délit de « gentleman », mais un fait extrêmement grave qu'il faut condamner !

► **Mobilisons-nous** et menons ensemble des actions afin de stopper ces actes irresponsables ! Trouvons des solutions pour dynamiser et sensibiliser les associations locales d'art et d'histoire qui pourraient intégrer à bon escient les vrais amateurs d'archéologie, en les incitant à respecter notre patrimoine.

► **Sensibilisons !** Mettons tout en oeuvre afin d'informer le grand public, les élus et les différents organismes impliqués (tribunaux, forces de l'ordre, douanes, associations, ONF, médias, etc.).

► **Limitons les incitations à délit émanant du milieu des receleurs et des pillers !**

► **Faisons appliquer la loi** de 1989 et le code du Patrimoine de 2004 relatifs à l'utilisation des détecteurs de métaux.

Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. **Code du Patrimoine, article L.542-1.**

L'HAPPAH recrute !

Si vous voulez soutenir nos actions, faire un geste pour notre patrimoine, ou tout simplement rejoindre l'une de nos équipes : soyez les bienvenus ! Pour donner du poids à nos actions, devenez *membre associé*. Vous serez simplement tenu informés des avancées de l'HAPPAH. Pour rejoindre les groupes de réflexion et d'action, devenez *membre actif*. Dans les 2 cas, l'adhésion est gratuite. En revanche, si vous le souhaitez, vous pouvez réaliser un don pour soutenir nos actions. Pour plus de renseignements, pour vos témoignages ou conseils : happah.asso@gmail.com ou www.halte-au-pillage.org. Merci !

Bulletin d'adhésion à renvoyer à HAPPAH, Maison du Citoyen, 16 rue du Père Lucien Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois ou happah.asso@gmail.com

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Email :

Téléphone (facultatif) :

Fonction (facultatif) :

Souhaite adhérer à l'association HAPPAH en tant que **membre associé**.

ou

Souhaite adhérer à l'association HAPPAH en tant que **membre actif** pour lutter contre le pillage archéologique et historique.

Fais un don à l'ordre de l'HAPPAH afin de soutenir financièrement ses actions.

Montant libre : .€

Fait le à

Signature